

2022/64

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	11

Séance du 10 novembre

L'an deux mil vingt deux, le 10 novembre

Convocation 4/11/2022

Date d'affichage 4/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRECARTES F. EUSTACHE– P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK épouse GREMY– C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI- C BLARDAT-KATOUI- B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO - -

Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL a donné pouvoir à C. DECUYPER – W. COLAS a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET -- -

Absent excusé : C. GUILLAUME

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29
Considérant que le conseil municipal a voté le budget 2022 sur des bases prévisionnelles à mesure de son exécution il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements.

Dépenses :

60632 : + 27957 €

2031 :- 22647 €

2313 : + 22647 €

Recettes :

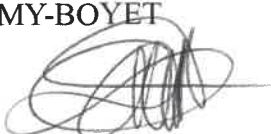
7381 : 27957 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à procéder à ces modificatives budgétaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Pascale LAMY-BOYET



Le Maire
Catherine DECUYPER

